

DELIBERATION N° 2016/283

Approuvant le projet de réalisation d'une structure artificielle d'escalade au sein du complexe sportif de Koutio, son plan de financement prévisionnel et autorisant le maire à solliciter une subvention de l'Etat auprès du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS)

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 10 août 2016,

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU le Contrat d'Agglomération du Grand Nouméa 2011-2016 du 18 mars 2011,

VU la note de synthèse n°2016/64 du 13 juin 2016,

La commission municipale intitulée « administration générale et finances », entendue en séance du 27 juillet 2016,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1<sup>er</sup> /

Le projet de réalisation d'une structure artificielle d'escalade au sein du complexe sportif de Koutio et son plan de financement prévisionnel sont approuvés.

ARTICLE 2 /

Le maire de Dumbéa est autorisé à solliciter une subvention de l'Etat auprès du CNDS pour un montant de cent vingt-quatre mille vingt-quatre euros (124 024 euros) au titre de la réalisation d'une structure artificielle d'escalade au sein du complexe sportif de Koutio (opération n° IX-1-5-b du Contrat d'agglomération du Grand Nouméa 2011-2016).

ARTICLE 3 /

Cette opération est inscrite au programme n° 16P402 de la ville.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre la présente délibération est de 2 mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5/

Le Maire et le trésorier de la province Sud, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.

**Certifié le caractère exécutoire de la présente délibération**

A Dumbéa, le

10 AOUT 2016

Le Maire,

Georges Naturel



DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 10 AOUT 2016

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 10 AOUT 2016

Le Maire,

Georges Naturel



DESTINATAIRES

CNDS	1
SG	1
AFFICHAGE	1
SERVICE DES FINANCES	1
CONTRAT D'AGGLOMERATION	1
TPS	1
DCJSP	1
SAS	1